

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023 À 10 H 00

**À L'HÔTEL D'AGGLOMÉRATION DE GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SÉNART
(SIS 500, PLACE DES CHAMPS-ÉLYSÉES À ÉVRY-COURCOURONNES)**

SALLE DES ASSEMBLÉES

ORDRE DU JOUR

- 1- Désignation du secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance précédente en date du 26 octobre 2023.
- 2- Information du comité syndical concernant les décisions prises par le Président en application de la délégation d'attributions dudit comité syndical, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.
- 3- Rapport d'orientation budgétaire préalable au budget primitif du syndicat mixte fermé (SMF) Eau du Sud francilien et afférent à l'exercice 2024.
- 4- Cadre et conditions d'achat d'eau en gros auprès de la société EAU DU SUD PARISIEN, filiale de la société SUEZ EAU FRANCE – tarif 2024.
- 5- Fixation des contributions des membres du SMF pour service assuré au titre de l'exercice 2024.
- 6- Approbation d'une convention de partenariat entre le syndicat mixte fermé (SMF) Eau du Sud francilien et la communauté d'agglomération de Paris Saclay relative à la mise en œuvre d'un projet d'organisation de la production et du transport de l'eau potable.
- 7- Autorisation donnée au Président de signer l'accord-cadre relatif à l'exploitation de l'usine de Saintry-sur-Seine dédiée à la production d'eau potable pour les communes d'Étiolles, Tigery, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray et Saintry-sur-Seine.
- 8- Approbation du tableau des effectifs et des conditions de recrutement du personnel du SMF Eau du Sud francilien.

Le Président,

Michel BISSON